

## CINÉMA

# Pub : 15 minutes, et puis c'est tout ?

**À Bruxelles, un cinéma annonce la durée des écrans publicitaires qui précèdent les films projetés. Une exception dans un milieu sans règles, sinon tacites.**

• Michaël DEGRÉ

«**Q**uinze minutes de publicité avant chaque film – 15' van reclame voor elke film». Sans ambages et dans les deux langues nationales, le cinéma Galeries, logé au cœur de la Galerie de la Reine, à une bobine de pellicule de la Grand-Place de Bruxelles, annonce la couleur

au spectateur : s'il choisit de franchir le portique d'entrée, il ne devra pas se farcir plus d'un quart d'heure de réclame.

«**Jamais là avant 20 h 10**»

Anodin ? Pas du tout. Nombreux sont les cinéphiles à regretter l'interminable tunnel publicitaire qui précède la projection des films dans la plupart des complexes belges. Aux

Galleries, on peut donc l'éviter facilement. «*On annonce la durée des pubs depuis le début, assure Édouard Meier, le directeur du cinéma. Et c'est très apprécié du public. Parce qu'on est transparent. Certains ont même développé leurs petites stratégies pour éviter la pub.*» Romain, un habitué, confirme : «*Quand un film est annoncé à 20 heures, je n'arrive jamais avant 20 h 10.*»

À l'heure où certains grands groupes imposent un supplément aux spectateurs qui aimeraient assister à une séance... sans chips, ni popcorn, la démarche est donc, et appréciable, et appréciée. Pour autant, ces autres complexes imposent-ils davantage de publicité à leurs clients ? Chez Kinépolis, on réfute : «*Chez nous, on n'annonce pas la durée de la publicité, mais globalement, ça ne dépasse jamais les 15, 20 minutes maximum,* précise Myriaum

Dassonville, porte-parole du groupe. *Et nous ne souhaitons pas augmenter cette proportion.*»

**Aucune réglementation**

Techniquement, c'est pourtant possible. Car les complexes cinématographiques ne sont soumis à... aucune obliga-

tion en matière de diffusion publicitaire. En terme de quantité, du moins. «*Les rares fois où nous sommes saisis, étaie Sandrine Sépul, directrice du Jury d'Éthique Publicitaire, il s'agit de requêtes qui concernent le fond des messages publicitaires incriminés. Jamais de la durée de ces écrans. Et de fait, à ma connaissance, il n'existe aucune réglementation en la matière (NDLR : ce que confirme le CSA). Ce n'est probablement pas nécessaire, tant c'est aussi une question de bon sens : si vous diffusez deux heures de publicité avant un film, le public cessera de venir.*» ■

**«Si vous diffusez deux heures de pub avant un film, le public cessera de venir.»**